

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles (le Greffe). Ces états financiers ont été préparés à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Greffe. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Greffe concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Greffe sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le Greffe fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2012-2013 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du Greffe, à l'adresse suivante: <http://www.psdpt-tpfd.gc.ca/MenuBottom/DeptReports/OtherReports/OtherReports-fra.html>.

Les états financiers du Greffe n'ont pas fait l'objet d'un audit.



Stuart Campbell
Administrateur général et Registraire/Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
12 août 2014

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

État de la situation financière (non audité)

Au 31 mars

(en dollars)

2014

2013

Passifs

Créditeurs et charges à payer (note 4)

84 805

76 893

Indemnités de vacances et congés compensatoires

13 419

11 603

Avantages sociaux futurs (note 5)

38 475

70 709

Total des passifs

136 699

159 205

Actifs financiers

Montant à recevoir du Trésor

16 039

23 519

Débiteurs et avances aux employés (note 6)

66 128

50 404

Total des actifs financiers

82 167

73 923

Dette nette ministérielle

54 532

85 282

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles (note 7)

246 430

328 025

Total des actifs non financiers

246 430


328 025

Situation financière nette ministérielle

191 898

242 743

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Stuart Campbell

Administrateur général et Registraire/Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

12 août 2014

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2014	2014	2013
	Résultats prévus		
Charges			
Services de greffe (note 9)	2 122 903	1 415 718	1 765 885
Total des charges	2 122 903	1 415 718	1 765 885
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	2 122 903	1 415 718	1 765 885
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	1 814 309	1 226 863	1 913 163
Variations des montants à recevoir du Trésor	(46 163)	(7 480)	(267 233)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	244 577	145 490	167 107
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	110 180	50 845	(47 152)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	175 175	242 743	195 591
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	64 995	191 898	242 743

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2014	2014	2013
	Résultats prévus		
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	110,180	50 845	(47 152)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	10,000	19 020	82 969
Amortissement des immobilisations corporelles	(117,433)	(100 615)	(72 557)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(107 433)	(81 595)	10 412
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	2 747	(30 750)	(36 740)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	159,501	85 282	122 022
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	162 248	54 532	85 282

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grefe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2014

2013

Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	1 415 718	1 765 885
--	------------------	-----------

Éléments n'affectant pas l'encaisse :

Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(100 615)	(72 557)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(145 490)	(167 107)

Variations de l'état de la situation financière :

Augmentation (diminution) des débiteurs et avances aux employés	15 724	(34 081)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(7 912)	302 607
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 816)	20 794
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	32 234	14 653

Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	1 207 843	1 830 194
---	------------------	-----------

Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	19 020	82 969
--	--------	--------

Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	19 020	82 969
---	---------------	--------

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	1 226 863	1 913 163
---	------------------	-----------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Notes aux états financiers (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles est un organisme quasi-judiciaire indépendant constitué par la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, dans le cadre du plan du gouvernement de renforcer la responsabilisation et d'accroître la confiance du public à l'égard de l'intégrité des fonctionnaires. La raison d'être du Tribunal est de protéger les fonctionnaires qui ont signalé un acte répréhensible contre d'éventuelles représailles. Son mandat consiste à instruire les plaintes de représailles transmises par le commissaire à l'intégrité du secteur public. Le Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles appuie le Tribunal dans l'exécution de son mandat en appuyant la gestion efficace des processus d'audience, notamment en recevant des documents, en traitant des dossiers, en conservant les dossiers du Tribunal, en fournissant du soutien logistique, juridique et stratégique, en fournissant une orientation et de la formation aux membres du Tribunal et en informant les clients quant aux procédures et aux directives du Tribunal.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le Greffé est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Greffé ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Greffé fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Greffé est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Greffé sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir ou à verser au Trésor

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Greffé et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Greffé a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Notes aux états financiers (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(e) Avantages sociaux futurs

- ✓ Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Greffé au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Greffé découlant du régime. La responsabilité du Greffé relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ✓ Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs enregistrés par le Greffé sont imputables à d'autres ministères du gouvernement et sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le recouvrement est considéré comme certain donc aucune provision n'a été établie.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 3 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Greffé n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les oeuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	4 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Mobiliers et matériel	10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration.

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Notes aux états financiers (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le Greffé reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Greffé diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

(en dollars)	2014	2013
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	1 415 719	1 765 885
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(145 490)	(167 107)
Amortissement des immobilisations corporelles	(100 615)	(72 557)
Diminution des avantages sociaux futurs	32 233	14 653
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 816)	20 794
Remboursement de charges des exercices antérieurs	307	974
Ajustement des crédateurs des exercices précédents (CAFE)	10 004	14 130
	(205 377)	(189 113)
<i>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	19 020	82 969
	19 020	82 969
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 229 362	1 659 741

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)	2014	2013
Autorisations fournies :		
Crédit 110 - Dépenses du programme	1 745 457	1 736 449
Montants législatifs	117 642	148 842
Moins :		
Périmés: Fonctionnement	(633 737)	(225 550)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 229 362	1 659 741

Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Notes aux états financiers (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du Greffé.

(en dollars)	2014	2013
Crédoiteurs – autres ministères et organismes	25 596	16 325
Crédoiteurs - parties externes	41 533	49 108
Total des crédoiteurs	67 129	65 433
Charges à payer	17 676	11 460
Total des crédoiteurs et des charges à payer	84 805	76 893

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du Greffé participent au Régime de retraite de la fonction publique (le régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2013-2014, les charges s'élèvent à 82 714 \$ (106 273 \$ en 2012-2013). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1.6 fois (1.7 fois en 2012-2013) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1.5 fois (1.6 fois en 2012-2013) les cotisations des employés.

La responsabilité du Greffé relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le Greffé verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

(en dollars)	2014	2013
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	70 709	85 362
Charge pour l'exercice	(20 466)	93 087
Prestations versées pendant l'exercice	(11 768)	(107 740)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	38 475	70 709

Grefe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Notes aux états financiers (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances aux employés

Le tableau ci-dessous donne le détail des débiteurs et avances aux employés :

(en dollars)	2014	2013
Débiteurs – autres ministères et organismes	65 828	50 104
Avances aux employés	300	300
Total des débiteurs	66 128	50 404

7. Immobilisations corporelles

Coût (en dollars)	Solde d'ouverture 2013	Acquisitions	Solde de clôture
Matériel informatique	32 644	4 225	36 869
Logiciels informatiques	9 000	14 795	23 795
Mobiliers et matériel	64 415	-	64 415
Améliorations locatives	314 012	-	314 012
	420 071	19 020	439 091

Amortissement cumulé (en dollars)	Solde d'ouverture 2013	Amortissement	Solde de clôture
Matériel informatique	8 914	5 868	14 782
Logiciels informatiques	5 250	4 644	9 894
Mobiliers et matériel	7 585	6 441	14 026
Améliorations locatives	70 297	83 662	153 959
	92 046	100 615	192 661

Valeur comptable nette (en dollars)	Solde d'ouverture 2013	Solde de clôture
Matériel informatique	23 730	22 087
Logiciels informatiques	3 750	13 901
Mobiliers et matériel	56 830	50 389
Améliorations locatives	243 715	160 053
	328 025	246 430

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Notes aux états financiers (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Greffe est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Greffe conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le Greffe a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Greffe a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux installations et cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en dollars)	2014	2013
Installations	80 886	80 886
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	64 604	86 221
Total	145 490	167 107

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournit gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle du Greffe.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en dollars)	2014	2013
Charges - autres ministères et organismes	322 406	410 723

Les charges inscrites à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrites à la section (a).

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Notes aux états financiers (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

9. Information sectorielle

Le Greffe a obtenu une exemption de rapporter séparément sous l'activité de programme Services internes. Par conséquent, le tableau qui suit présente les charges engagées par principaux articles de dépense. Voici les résultats:

en dollars	2014	2013
Salaires et avantages sociaux des employés	928 734	1 189 791
Services professionnels et spéciaux	171 192	251 827
Location	83 086	89 738
Installations	80 886	80 886
Transports et télécommunications	15 729	20 157
Fournitures et approvisionnements	31 350	54 528
Amortissement des immobilisations corporelles	100 615	72 557
Entretien et réparation	-	1 943
Information	4 276	4 172
Autre	(150)	286
Total des charges	1 415 718	1 765 885

10. Événements subséquents

Dans le plan d'action économique du Canada de 2014, le gouvernement a annoncé son intention de créer le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA). Ce nouveau ministère qui regroupe les opérations de plusieurs tribunaux administratifs fournira des services de soutien au Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles (le Tribunal). Le Tribunal conservera ses pouvoirs judiciaires, tandis que le greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles transférera toutes les ressources humaines et financières au SCDATA.

La Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014 a reçu la sanction royale le 19 juin 2014. En conséquence, le SCDATA devrait prendre effet le 1er novembre 2014 prochain. L'actif net et le passif net qui seront transférés au SCDATA à cette date, ne peuvent pas être estimés en ce moment.

11. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.